

Paris, le 4 mai 2018

AUDIENCE MINISTERIELLE
avec Monsieur Gérald DARMANIN,
Ministre de l'Action et des
Comptes publics.

Le Ministre, Monsieur Gérald Darmanin a accordé une audience bilatérale à la Fédération FO Finances le 4 mai dernier, audience demandée à plusieurs reprises par toutes les fédérations depuis son arrivée... (voir par ailleurs le communiqué fédéral n° 06-2018 sous la signature du secrétaire général, Philippe Grasset). Lors de cette brève audience d'une heure, **l'USD-FO** a pu exposer les principales préoccupations actuelles des douaniers en posant un certain nombre de questions.

L'audience s'est déroulée en présence de Madame Braun Lemaire, secrétaire générale du ministère, de Monsieur Alain Triolle, directeur de cabinet d'Olivier Dussopt, secrétaire d'État en charge de la fonction publique.

La délégation FO était composée de Philippe Grasset, d'Hélène Fauvel, secrétaire générale de FO-DGFIP, et de Salvatore Lunesu, secrétaire général adjoint de **l'USD-FO**.

Ces questions ont relevé de deux registres principaux, CAP 2022 et l'application du plan d'accompagnement social signé par l'USD-FO en 2015 avec les ministres (et deux autres organisations syndicales).

L'USD-FO a insisté sur la nécessité de ne pas envisager un nouveau train de réformes alors même que la Douane est confrontée jusqu'en 2020 à la mise en œuvre du PSD 2020 (moratoire dans les réformes en Douane), afin notamment de ne pas déstabiliser des services récemment créés ou en voie de l'être comme, par exemple les RI, le SNDFR, etc.

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01 47 70 31 21 - 09 63 43 59 87

Adresses e-mail : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info



UNION SYNDICALE DES DOUANES

FORCE OUVRIÈRE

CONDITIONS D'APPLICATION DE L'ACCORD DU 2 MARS 2015

L'USD-FO a aussi souligné toutes les difficultés rencontrées par les personnels victimes de restructurations pour être reclassés en proximité compte tenu de l'état de notre réseau de services déconcentrés.

L'USD-FO a ainsi dénoncé les mesures de contournement des termes de l'accord ministériel du 2 mars 2015 relatif à l'accompagnement social et financier des restructurations portées par le PSD 2020. Le principal contournement porte sur le développement d'opérations dites de « simple déménagement de services », qualification permettant à l'administration de ne pas faire bénéficier aux « agents déménagés » de l'ensemble des dispositions sociales et financières.

Le principal objectif de l'administration est de réduire le nombre de primes de restructuration de services (PRS) et de compléments spécifiques de restructuration (CSR).

D'ores et déjà, l'administration a besoin d'artifices ou d'expédients pour assurer le suivi du PSD 2014-2020 tout en réduisant le budget nécessaire à l'accompagnement des agents victimes de restructuration et ceci au détriment de l'intérêt des personnels.

Sur cette interpellation, le ministre a précisé qu'une réponse serait apportée au courrier adressé le 27 mars par les 3 organisations syndicales (dont **l'USD-FO**) signataires afin de retenir une interprétation moins restrictive des conditions d'attribution des indemnités liées aux restructurations. **L'USD-FO** restera vigilante à ce que les termes et l'esprit de l'accord qu'elle a signé ne soit pas dévoyé.

CAP 2022, BREXIT, UNITÉ DE LA DOUANE



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01 47 70 31 21 - 09 63 43 59 87

Adresses e-mail : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info





UNION SYNDICALE DES DOUANES

FORCE OUVRIÈRE

Le premier sujet portait sur CAP 2022 qui consiste en une énième révision des politiques publiques. En termes de calendrier, le Premier ministre devrait annoncer dans la deuxième quinzaine de mai la trentaine de mesures préconisées par ce groupe de réflexion couvrant l'ensemble du champ de l'action publique.

Dans un second temps, fin juin vraisemblablement, une partie de ces mesures sera reprise à son compte par le gouvernement. Certaines de ces mesures pourraient faire l'objet d'une transcription dès la loi de Finances de 2019.

En ce qui concerne plus spécifiquement la douane, le ministre, à la suite de ce qu'il avait déjà indiqué lors de son récent déplacement au Havre, a réaffirmé l'unité de notre administration et démenti la rumeur d'un transfert de tout ou partie de la douane vers le ministère de l'Intérieur.

Dans le cadre d'un Brexit qui pourrait être « dur » (réponse à l'automne), il confirme le recrutement global de 700 agents supplémentaires sur 3 ans pour faire face à une charge de travail en forte hausse. Pour **l'USD-FO**, les recrutements devront être opérés en fonction de la charge de travail à venir ; il faudra aller au-delà du chiffre des 700 agents annoncés si nécessaire.

Par ailleurs, le ministre a réaffirmé le maintien du réseau comptable de la DGDDI. Pour **l'USD-FO**, le réseau comptable est consubstantiel à la douane en tant qu'administration fiscale. A ce titre, cette annonce revêt une importance capitale. Il n'est d'ailleurs pas compréhensible que les recettes interrégionales, services emblématiques du PSD et qui doivent monter en puissance jusqu'en 2020, puissent déjà être mises sur la sellette...

L'USD-FO, à la suite de l'inquiétant rapport de la Cour des comptes de février 2018 relatif aux missions fiscales de la douane, a demandé si un certain nombre de taxes, telles que la taxe sur les farines, la taxe sur les boissons sucrées, l'impôt sur les spectacles (lotos), le DAFN, la TSVR, ou une mission fiscale, telle que le remboursement d'une fraction de TICPE à destination des transporteurs routiers, étaient menacées.

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01 47 70 31 21 - 09 63 43 59 87

Adresses e-mail : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info





UNION SYNDICALE DES DOUANES

FORCE OUVRIÈRE

Le ministre a confirmé la fin de la perception de la taxe sur les farines. Pour le reste, il a été plus évasif mais a confirmé que 10 à 15 « petites taxes ou perceptions » (taxes de moins de 150 millions d'euros avec un plafond annuel de 200 millions d'euros) par an jusqu'à la fin du quinquennat feraient l'objet d'une revue et pourraient être supprimées en fonction de critères tels que le coût de perception, la complexité ou le risque de fraude.

En conclusion **l'USD-FO** a mis en garde le ministre sur les conséquences dramatiques de tout passage en force politique sur les deux registres abordés dans les questions posées. Alors même que le PSD doit s'appliquer jusqu'en 2020 et que le plan d'accompagnement social fait l'objet d'une interprétation restrictive par la DG, il est totalement exclu pour **l'USD-FO** d'accepter de nouvelles réductions ou suppressions de structures douanières.



46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01 47 70 31 21 - 09 63 43 59 87

Adresses e-mail : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info

